

## L'encadrement de la tâche annuelle (primaire) en bref

*Tâche pour le personnel enseignant sous contrat à 100 %*

Tâche annuelle	Tâche éducative (TÉ)		Autres tâches professionnelles (ATP)			Temps total
	828 heures annuelles (23 heures par semaine en moyenne)		452 heures annuelles (9 heures par semaine en moyenne)			1 280 heures
Sous-catégorie	Cours et leçons	Autres activités	ATP-Général	ATP-Perso	ATP-Perso+	
Durée annuelle	738 heures*	90 heures*	252 heures**	120 heures***	80 heures	1 280 heures
Équivalent hebdomadaire (moyenne)	20,5 heures*	2,5 heures*	4 heures**	3 heures***	2 heures	32 heures
Travail à accomplir déterminé par la direction	Oui	Oui	Oui	Non***	Non	1 080 heures (27 heures)
À l'école ou lieu déterminé par la direction ou le centre de services scolaire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non au choix de la personne enseignante	1 200 heures (30 heures) de présence à l'école
Fixé à l'horaire de travail	Oui ne varie pas d'une semaine à l'autre	Seules les activités nécessitant une présence récurrente	Seules les activités nécessitant une présence récurrente	Non	Non	
Respect de l'amplitude Hebdomadaire 35 h Quotidienne 8 h Exclut les périodes de repas	Oui	Oui	Oui	Oui sauf les 10 rencontres collectives et les 3 premières réunions avec les parents	Non	

\* La répartition peut varier d'une personne enseignante à une autre.

\*\* Inclut le temps consacré aux journées pédagogiques.

\*\*\* Inclut le temps consacré aux 10 rencontres collectives et aux 3 premières réunions avec les parents.